



## interdiction au domicile conjugale pour deux ans

Par **divawendy**, le **19/12/2008** à **11:13**

voila j'ai étai incarcérer pour ds violences conjuales sur mon épouse pendant un mois puis libérer sous condition de travail et d'interdiction du domicile conjugale pendant deux annees mon épouse et moi sommes réconciliés depuis ,je veux reprendre mon role de mari et de papa car on a une petite fille ,je veux savoir comment faire pour que je puisse réintégrer mon domicile conjugale,qu'elle démarche dois je faire pour obtenir l'autorisation et combien ca prendra de temps et t il sure d'avoir une réponse favorable j'ai jamais étai violent de ma vie c'est la première fois que cela m'arrive je me suis excusé aupres du procureur mai cela n'a pas changé la peine deux ans c'est beaucoup trop por moi et ma feme ainsi que notre fille? je vous prie donnez moi des conseils sui perdu merci